

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 13807:2009

Émaux vitrifiés - Détermination de la température de fissuration par choc thermique d'émaux pour l'industrie chimique (ISO 13807:1999, Cor 1:2000

Aluminium-Emails - Bestimmung der
Rissbildungstemperatur von Chemie-
Emails beim Abschreckversuch (ISO
13807:1999, einschließlich Cor 1:2000)

Vitreous and porcelain enamels -
Determination of crack formation
temperature in the thermal shock testing
of enamels for the chemical industry (ISO

01/2009



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 13807:2009 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 13807:2009.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 13807:2009} **EN ISO 13807**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Janvier 2009

ICS 25.220.50

Version Française

**Émaux vitrifiés - Détermination de la température de fissuration
par choc thermique d'émaux pour l'industrie chimique (ISO
13807:1999, Cor 1:2000 inclus)**

Aluminium-Emails - Bestimmung der
Rissbildungstemperatur von Chemie-Emails beim
Abschreckversuch (ISO 13807:1999, einschließlich Cor
1:2000)

Vitreous and porcelain enamels - Determination of crack
formation temperature in the thermal shock testing of
enamels for the chemical industry (ISO 13807:1999,
including Cor 1:2000)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 décembre 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles